

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 2016 à 20 h 00

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23 *L'an deux mille seize
le six avril à vingt heure.*

présents : 17 *Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire*

votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Mars 2016

Présents : MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Joseph MORIN, Mme Delphine GREVISSE, M. Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER-AMET, Mme Michèle CLAUDEL, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Mmes Valérie CLAUDEL, Sylvie VALENCE, Erika DELOY, Emilie MURARD, M. Paulo BATISTA, Mme Michèle PELTIER, MM. Martial HILAIRE, et Mme Céline LECOMTE

A donné pouvoir :

Mme Françoise FRISONROCHE à Michèle CLAUDEL, M. Pascal SONRIER à Joseph MORIN, Mme Stéphanie SANCHEZ à Philippe GERMAIN, M Denis MASY à Jean-Paul MENIA, Jean-Albert HABY à Martial HILAIRE,

Absent :

M. Daniel CROUVIZIER,

Mme Delphine GREVISSE a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 3 Février 2016. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :

- **La passation d'un avenant n° 2** de prolongation d'une année pour la période du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 au contrat d'assurance multirisques dénommé « Villassur » signé avec la Société Groupama Grand Est le 11 janvier 2011 qui couvrait la période du 01/01/2011 au 31/12/2014. Le montant de la cotisation est fixé à 14.702,18 €.
- **La passation d'un avenant n° 2** de prolongation d'une année pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 au contrat d'assurance flotte automobile avec la Société Groupama Grand Est signé le 15 avril 2011 qui couvrait la période du 01/01/2011 au 31/12/2014. Le montant de la cotisation est fixé à 7.899,42 €.
- **La passation d'un avenant n° 2** de prolongation d'une année pour la période du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 au contrat d'assurance Mission collaborateurs signé avec la Société Groupama Grand Est le 12 avril 2011 qui couvrait la période du 01/01/2011 au 31/12/2014. Le montant de la cotisation est fixé à 423,19 €.
- **La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre** notifié à Monsieur DELOY Stéphane, architecte DPLG - 88801 VITTEL et Monsieur DELOY Alain, Maître d'œuvre « co-traitant » – 88600 CHAMP LE DUC en date du 10 décembre 2015 pour la construction d'une salle de formation et d'animations sportives. La rémunération des prestations s'élève à 9.139,20 € TTC
- **La passation d'un avenant n° 1** avec Monsieur DELOY Stéphane, architecte DPLG « Mandataire » - 88801 VITTEL et Monsieur DELOY Alain, Maître d'œuvre « co-traitant » 88600 CHAMP LE DUC ayant pour objet, conformément à l'article VI du contrat de Maîtrise d'œuvre, de remplacer le coût prévisionnel provisoire des travaux par le coût prévisionnel définitif des travaux ainsi que le forfait provisoire de rémunération par le forfait définitif de rémunération. Le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 95.200 € HT.
- **La passation d'un contrat de maintenance** avec la Société SIGMA IP – 57460 BEHRENLES-FORBACH qui prévoit l'assistance technique du système vidéo protection. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 2.380 € HT pour une durée d'un an.
- **La passation d'un avenant n° 1** en date du 10 Février 2016 afin de constater le transfert du marché initialement signé avec Geodatis avec le nouveau titulaire SELARL V'GEO relatif à la procédure des périmètres de protection de captages AEP.
- **L'adhésion** à l'Association US MEMORY Grand Est France afin de parrainer la tombe d'un soldat américain. Le montant de la cotisation s'élève à 10 €.
- **La passation d'une convention** avec la CCB2V relative à l'organisation hivernale sur le réseau routier intercommunal. Le linéaire total de voirie est de 4,01 km.
- **La passation d'un marché de location et maintenance** de 4 photocopieurs, 3 imprimantes multifonctions et 5 imprimantes de bureau avec la SARL AG COM - 57070 METZ.
- **Le Droit de Prémption Urbain** suivant :

N°	Date de Décision	Droit de Prémption	Situation Du Bien	Parcelles	Bâti	Non bâti	Usage
1/2016	05/02/2016	NON	33 bis rue Léopold	Section AD 24 AD 25	X	X	Garage

Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion du budget de l'Eau 2015 – 2016-07

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'Eau pour l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN,

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2015 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	
	DEFICITS	EXCEDENTS		MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Fonctionnement		147 251.98 €		281 608.80	340 952.65		206 595.83 €
Investissement		11 787.26 €		116 945.58	58 767.68	- 46 390.64 €	
Totaux		159 039.24 €		398 554.38	399 720.33	- 46 390.64 €	206 595.83 €

Délibérant à nouveau sous la présidence de Monsieur Yves BONJEAN,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015 du trésorier présentant des chiffres identiques à ceux du compte administratif du Maire.

Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion du budget de la Forêt 2015 – 2016-08

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte administratif et le compte de gestion du budget de la Forêt pour l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN,

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2015 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	
	DEFICITS	EXCEDENTS		MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Fonctionnement		170 948.66 €	22 286.85 €	205 207.73 €	170 004.06 €		113 458.14 €
Investissement	- 20 362.10 €			42 099.84 €	22 286.85 €	- 40 175.09 €	
Totaux	- 20 362.10 €	170 948.66 €	22 286.85 €	247 307.57 €	192 290.91 €	- 40 175.09 €	113 458.14 €

Délibérant à nouveau sous la présidence de Monsieur Yves BONJEAN,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015 du trésorier présentant des chiffres identiques à ceux du compte administratif du Maire.

Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion du budget du Gai Logis 2015 – 2016-09

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte administratif et le compte de gestion du budget du Gai Logis pour l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN,

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2015 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	
	DEFICITS	EXCEDENTS		MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Fonctionnement				55 937.52 €	55 937.52 €		
Investissement	- 191 448.23 €			55 937.52 €	213 182.58 €	- 34 203.17 €	
Totaux	- 191 448.23 €			111 875.04 €	269 120.10 €	- 34 203.17 €	

Délibérant à nouveau sous la présidence de Monsieur Yves BONJEAN,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015 du trésorier présentant des chiffres identiques à ceux du compte administratif du Maire.

Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion de la Commune 2015 – 2016-10

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des finances, présente à l'Assemblée le compte administratif et le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN,

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

APPROUVE à 21 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2015 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	
	DEFICITS	EXCEDENTS		MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Fonctionnement		748 678.21 €	111 639.81 €	2 933 950.96 €	3 199 262.78 €		902 350.22 €
Investissement	- 90 510.65 €			677 443.00 €	377 506.99 €	- 390 446.66 €	
Totaux	- 90 510.65 €	748 678.21 €	111 639.81 €	3 611 393.96 €	3 576 769.77 €	- 390 446.66 €	902 350.22 €

Délibérant à nouveau sous la présidence de Monsieur Yves BONJEAN,

APPROUVE, à 21 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion de l'exercice 2015 du trésorier présentant des chiffres identiques à ceux du compte administratif du Maire.

Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de l'Eau 2016 – 2016-11

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget de l'Eau, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 46 390.64 €
- et un résultat **excédentaire** de la section d'exploitation de : 206 595.83 €

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de : 2 949.90 €
- en recettes, pour un montant de : 0.00 €

DIT que le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à : 49 340.54 €,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 (excédent d'exploitation capitalisé) : 49 340.54 €
- ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 157 255.29 €

Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Forêt 2016 – 2016-12

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget de la Forêt, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 40 175.09 €
- et un résultat **excédentaire** de la section d'exploitation de : 113 458.14 €

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de : 0.00 €
- en recettes, pour un montant de : 0.00 €

DIT que le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à : 40175.09 €,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 (excédent d'exploitation capitalisé) : 40175.09 €
- ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 73283.05 €

Finances - Affectation des comptes de résultats du budget du Gai Logis 2016 – 2016-13

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget du Gai Logis, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 34203.17 €
- et un résultat de la section d'exploitation de : 0.00 €

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de : 0.00 €
- en recettes, pour un montant de : 0.00 €

DIT que le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à : 34 203.17 €,

DIT que le déficit d'investissement 2015 est reporté sur le budget Gai Logis 2016.

Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Commune 2016 – 2016-14

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

POUR :	21
CONTRE :	1
ABSTENTION :	0

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget de la Commune, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 390 446.66 €
- et un résultat **excédentaire** de la section d'exploitation de : 902 350.22 €

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de : 146 507.91 €
- en recettes, pour un montant de : 71 516.08 €

DIT que le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à : 465 438.49 €,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 (excédent d'exploitation capitalisé) : 465 438.49 €
- ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 436 911.73 €

Monsieur le Maire présente son rapport sur la situation des finances de la commune et des mesures prises sur le budget 2016 et les mesures à prendre pour les budgets à venir, au vu du contexte économique et des baisses des dotations de l'Etat.

Monsieur Philippe GERMAIN fait un point sur les différentes suites données sur le dossier piscine, et plus particulièrement la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges, de passer au vote des membres du SIVOSS sur le bien-fondé de la réhabilitation de la piscine lors du comité syndical du jeudi 24 Mars 2016. Les membres du SIVOSS ont émis le souhait de poursuivre la réhabilitation de la piscine de Bruyères.

Monsieur Martial HILAIRE rappelle que le conseil municipal a voté l'augmentation de l'eau afin de réaliser les travaux correspondants. Monsieur le Maire souhaite préciser que cette augmentation ne couvrira pas toutes les dépenses d'investissement qui devront être réalisées sur plusieurs années. Des études vont être seulement lancées pour connaître exactement le montant des travaux à réaliser. Les réservoirs d'eau n'ont pas été entretenus depuis des décennies. Il devient urgent de les mettre aux normes.

Madame Michèle PELTIER demande des précisions sur les changements de compteur d'eau.

Finances - Vote des taux d'imposition 2016 – 2016-15

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

- Taxe d'Habitation.....22,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties15,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....27,83 %
- Cotisation Foncière des Entreprises.....20,82 %

Il est proposé de fixer les taux pour 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation.....23,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties15,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....28,52 %
- Cotisation Foncière des Entreprises.....20,82 %

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le produit fiscal et les taux des 4 taxes pour l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ARRETE le produit fiscal attendu à la somme de 1 287 665 €.

DECIDE, à 15 voix pour et 7 voix contre, d'appliquer, pour l'exercice 2016, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation.....23,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....15,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties...28,52 %
- Cotisation Foncière des Entreprises.....20,82 %

et **PRECISE** que les taux précités seront inscrits colonne 10 du cadre II de l'Etat 1259 COM.

Finances - Budget Primitif 2016 de l'Eau – 2016-16

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée ses propositions de Budget de l'Eau 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à la majorité suivant les résultats suivants,

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VOTE le Budget de l'Eau pour l'exercice 2016, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 472 099.55 €,
- pour la Section d'Investissement, à : 258 850.46 €.

Finances - Budget Primitif 2016 de la Forêt – 2016-17

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée ses propositions de Budget de la Forêt 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à la majorité suivant les résultats suivants,

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VOTE le Budget de la Forêt pour l'exercice 2016, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 172 113.05 €,
- pour la Section d'Investissement, à : 97 815.09 €.

Finances - Budget Primitif 2016 du Gai Logis – 2016-18

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée ses propositions de Budget du Gai Logis 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à la majorité suivant les résultats suivants,

POUR : 18
CONTRE : 3
ABSTENTION : 1

VOTE le Budget du Gai Logis pour l'exercice 2016, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 24 000.00 €,
- pour la Section d'Investissement, à : 34 203.17 €.

Finances - Budget Primitif 2016 de la Commune – 2016-19

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée ses propositions de Budget de la Commune 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à la majorité suivant les résultats suivants,

POUR : 18
CONTRE : 3
ABSTENTION : 1

VOTE le Budget de la Commune pour l'exercice 2016, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 3 340 231.73 €,
- pour la Section d'Investissement, à : 1 430 630.20 €.

Finances – Admissions en non-valeur – 2016-20

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, informe le Conseil Municipal que par courriers en date du 10 Février 2016, Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeur des sommes de 473,96 €, 229,21 € et 49,37 € (Budget de l'Eau) suite à des ordonnances portant homologation d'une recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les demandes de Monsieur le Trésorier en date du 10 Février 2016,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'admission en non-valeur pour des sommes de 473,96 €, 229,21 € et 49,37 € (Budget de l'Eau) suite à des ordonnances portant homologation d'une recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement à l'article 6542 de ces sommes sur l'exercice 2016 du Budget de l'Eau.

Finances – Subventions exceptionnelles – 2016-21

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, adjoint chargé des Associations, indique aux membres du Conseil Municipal que la Commission Vie Associative s'est réunie le 10 Février et a émis un avis favorable sur différents dossiers de demande de subvention exceptionnelle.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces demandes de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative en date du 10 Février 2016,
Vu les demandes de subventions exceptionnelles présentées,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à 21 voix pour et 1 voix contre, de verser les subventions exceptionnelles ci-après :

- 400 € : Club canin de la vologne (championnat de France canin)
- 137.25 € : Amicale Franco Portugaise (fabrication des chars st nicolas)
- 400 € : Bruyères Triathlon (Bike and Rrun)
- 800 € : Amicale Sportive et Culturelle (Printemps des mots)

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mandatements nécessaires.

Finances – Tarifs marché hebdomadaire – 2016-22

Madame Delphine GREVISSE, adjointe chargée de l'économie, rappelle aux membres du

Conseil Municipal que par délibérations en date des 12 Juin 2013 et 30 Mars 2015, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs du marché hebdomadaire :

- * 0,50 € le mètre linéaire avec un minimum de perception pour 3 mètres linéaires (habituels)
- * 0,60 € le mètre linéaire avec un minimum de perception pour 3 mètres linéaires (passager)
- * 25,00 € forfait camion
- * 4,00 € forfait électrique
- * Abonnement : même prix que le prix « habitués ».

Elle indique que la Municipalité propose d'appliquer les tarifs suivants :

- * 1,00 € le mètre linéaire avec un minimum de perception pour 3 mètres linéaires pour les abonnements
- * 2,00 € le mètre linéaire avec un minimum de perception pour 3 mètres linéaires hors abonnement
- * 25,00 € forfait camion
- * 4,00 € forfait électrique

Elle précise que la Commission des Finances, lors de sa séance du 30 Mars 2016, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Elle invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les délibérations en date des 12 Juin 2013 et 30 Mars 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 Mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Delphine GREVISSE, Adjoint chargée de l'Economie,

Après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- * 1,00 € le mètre linéaire avec un minimum de perception pour 3 mètres linéaires pour les abonnements
- * 2,00 € le mètre linéaire avec un minimum de perception pour 3 mètres linéaires hors abonnement
- * 25,00 € forfait camion
- * 4,00 € forfait électrique

Finances - Vente terrain Gai Logis – Vosgelis – 2016-23

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 Janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé d'engager la réalisation des VRD longeant les copropriétés situées le long de la Rue Lattre de Tassigny afin de permettre la réalisation par Vosgelis de 8 logements de plain-pied.

Il précise que pour réaliser cette opération, il est nécessaire de céder à VOSGELIS la parcelle n° AK n° 61 d'une surface de 16a27ca.

Il indique que le Service des Domaines, par courrier en date du 3 Février 2016, a estimé à 15 euros le m², soit un montant de 24.405.

Il précise également que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur la cession de cette parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu l'avis des Domaines en date du 3 Février 2016,
Vu le projet de réalisation de Vosgelis de 8 logements de plain-pied,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

DECIDE, à l'unanimité, de céder à VOSGELIS la parcelle n° AK n° 61 d'une surface de 16a27ca.

FIXE le prix de vente à 15,00 € HT le m², soit 24.360 € HT.

CHARGE Maître PETITGENET, Notaire à Bruyères, de la rédaction de l'acte correspondant.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Finances – Adoption des tarifs de la pêche – 2016-24

Monsieur Daniel RUZZIER, Conseiller Municipal délégué à la Forêt, expose aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de pêche sur l'Etang de Pointhaie, inchangés depuis quelques années, sont les suivants :

*Carte individuelle à partir de 12 ans à l'année, 2 gaules : 48 €
Ticket individuel à la journée, 2 gaules : 5 €
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans*

Il précise que la Municipalité propose de modifier ces tarifs comme suit :

*Carte individuelle à partir de 12 ans à l'année, 2 gaules : 58 €
Ticket individuel à la journée, 2 gaules : 8 €
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans*

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces propositions de tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel RUZZIER, Conseiller Municipal délégué à la Forêt,
Après en avoir délibéré,*

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants :
*Carte individuelle à partir de 12 ans à l'année, 2 gaules : 58 €
Ticket individuel à la journée, 2 gaules : 8 €
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans*

* * * * *

Madame Valérie LEVEQUE quitte la séance. Le Conseil Municipal délibère sur 21 votants pour la suite des affaires portées à l'ordre du jour.

* * * * *

Finances - Agence Technique Départementale – Adhésion – 2016-25

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Agence Technique Départementale a été créée en 2014 pour apporter une aide aux élus pour une bonne réalisation des projets en matière d'ingénierie territoriale.

Il précise que les domaines d'interventions sont : le bâtiment (mairie, écoles, églises...), l'eau et l'assainissement, l'urbanisme, la voirie et la gestion du domaine public. L'ATD88 pourrait apporter son aide plus particulièrement dans les dossiers des captages.

Il indique également que le coût de la prestation est de 0,60 €/habitant pour les communes, soit pour la Commune de Bruyères, une cotisation de 1.938 €.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 88.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer à l'ATD88 pour l'année 2016 pour une cotisation de 1.938 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

Adoption du règlement Etang de Pointhaie – 2016-26

Monsieur Daniel RUZZIER, Conseiller Municipal délégué à la Forêt, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de règlement de l'Etang de Pointhaie joint à la note d'information.

Il invite donc le Conseil Municipal à adopter le présent règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de règlement de l'Etang de Pointhaie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel RUZZIER, Conseiller Municipal délégué à la Forêt,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le règlement général pour l'Etang de Pointhaie.

PRECISE qu'il entrera en vigueur à la date exécutoire de la présente délibération.

Adoption du Règlement intérieur de la salle polyvalente – 2016-27

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint aux Sports, présente un projet de règlement intérieur de la salle polyvalente joint à la note d'information.

Il invite donc le Conseil Municipal à adopter le présent règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet du règlement intérieur de la salle polyvalente,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint aux Sports,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la salle polyvalente.

Adoption du Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours (P.O.S.S) – Piscine municipale – 2016-28

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint aux Sports, présente le projet du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine municipale annexé à la note d'information.

Il invite donc le Conseil Municipal à adopter ce Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours (P.O.S.S)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet du Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours (P.O.S.S),
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint aux Sports,
Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la Piscine municipale.

PRECISE qu'il entrera en vigueur à la date exécutoire de la présente délibération.

Foire de Printemps 2016 - Passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public – 2016-29

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la 63^{ème} Foire de Printemps aura lieu le Dimanche 8 Mai 2016.

Il précise que pour le bon déroulement de cette manifestation il est nécessaire de confier l'organisation de cette journée à l'Association « CAP Bruyères et environs ».

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Association « CAP Bruyères et environs » pour l'organisation de la 63^{ème} Foire de Printemps qui se déroulera le Dimanche 8 Mai 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Convention de mise à disposition des salles municipales à titre gratuit et à titre onéreux – 2016-30

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé des Associations, présente aux membres du Conseil Municipal les projets de convention de mise à disposition des salles municipales à titre gratuit et à titre onéreux joints annexés à la note d'information.

Il précise que ces conventions seront utilisées pour toutes les demandes d'occupation des salles municipales.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces projets de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les projets de convention de mise à disposition des salles municipales à titre gratuit et à titre onéreux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé des Associations,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, les conventions de mise à disposition des salles municipales à titre gratuit et à titre onéreux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Passation de convention de partenariat avec la CAF – Dispositif Aide aux Vacances enfants dispositif local – 2016-31

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint délégué à la jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales propose de passer une convention ayant pour objet de permettre l'accueil avec hébergement des enfants et adolescents durant les petites vacances scolaires et les vacances d'été.

Il précise que cette convention vise à régir les relations financières entre les organisateurs de séjours et la CAF dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf Ave.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention proposé par la CAF des Vosges,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec la CAF des Vosges afin de régir les relations financières entre la Ville de Bruyères et la CAF dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf Ave.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges – Passation d'une convention de transfert de données DDT – 2016-32

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la commune de Bruyères a décidé de confier au Service Urbanisme de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges l'instruction des autorisations d'occupation des sols à compter du 1^{er} Juillet 2015.

Il indique qu'afin de réaliser ces instructions dans les meilleures conditions, il est nécessaire que la Communauté de Communes de Saint-Dié récupère les données informatiques de Bruyères auprès de la Direction Départementale du Territoire des Vosges.

Il précise que le coût de cette opération s'élève à 60 € par commune.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec

la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et notamment le transfert de l'instruction des autorisations d'occupation des sols à la Communauté de Communes de Saint-Dié le 1^{er} Juillet 2015,

Vu le projet de convention proposé par la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges afin qu'elle récupère les données informatiques de Bruyères auprès de la DDT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges – Instruction des dossiers avec transfert – 2016-33

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la commune de Bruyères a décidé de confier au Service Urbanisme de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges l'instruction des autorisations d'occupation des sols à compter du 1^{er} Juillet 2015.

Il indique que 10 dossiers avant cette date ont été instruits et à ce jour, ne sont pas encore terminés.

Il précise que par délibération en date du 20 Janvier 2016, la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, a fixé les tarifs du service mutualisé urbanisme concernant la convention pour la réalisation des conformités des dossiers de permis de construire par la Direction Départementale du Territoire des Vosges avant le 1^{er} Juillet 2015, à 60 euros par dossier de contrôle pour les communes non membres de la Communauté de Communes.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec la Communauté de Communes de Saint-Dié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et notamment le transfert de l'instruction des autorisations d'occupation des sols à la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges le 1^{er} Juillet 2015,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges en date du 20 Janvier 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges afin de réaliser le constat de conformité des travaux pour les dossiers instruits et non achevés avant le 1^{er} Juillet 2015.

PRECISE que le tarif est fixé à 60 € par dossier de contrôle pour les communes non membres de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Assainissement – Transfert des pouvoirs de police du Maire – 2016-34

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que selon l'article L.5211-9-2, sans préjudice de l'article L.2212-2, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité.

Il indique que la compétence Assainissement est du ressort de la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges et qu'il est donc nécessaire que le Conseil Municipal autorise le transfert du pouvoir de police du Maire en matière d'assainissement au Président de la Communauté de Commune Bruyères, Vallons des Vosges.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à transfert du pouvoir de police du Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Assainissement » transférée à la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le transfert du pouvoir de police spéciale du Maire en matière d'assainissement au Président de la Communauté de Commune Bruyères, Vallons des Vosges.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SICOVAD a offert 4 sacs de compost de maille 20 à la Ville de Bruyères pour avoir participé à l'opération « Sapins de Noël 2016 ».

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Association « Les Toujours Jeunes Bruyérois » pour la subvention accordée par la Municipalité.

Monsieur le Maire fait part également des remerciements de l'Etablissement des Donneurs de Sang aux donateurs de sang et aux personnes participantes à l'organisation de la journée du 13 Février 2016.

Madame Delphine GREVISSE informe les membres du Conseil Municipal qu'une page officielle de Bruyères sur FACEBOOK a été mise en ligne.

Elle informe également des journées de patrimoine qui seront organisées sur Bruyères les 18 et 19 Septembre 2016.

Monsieur Martial HILAIRE s'interroge sur la limitation de vitesse à 30 km/h du Lycée Jean Lurçat à la CIPA. Monsieur le Maire précise que c'était à sa demande par rapport à la vitesse excessive pratiquée de beaucoup d'automobilistes.

Monsieur Martial HILAIRE fait part aux membres du conseil municipal de la surprise de certaines personnes de l'organisation le vendredi 25 mars du Carnaval. Monsieur le Maire précise que cette manifestation organisée ce jour n'était pas, à son sens, incompatible avec les commémorations du Vendredi Saint ; La date choisie n'était encore moins à froisser les catholiques pratiquants.

Monsieur Martial HILAIRE demande une minute de silence en mémoire des victimes des attentats survenus à Bruxelles le 22 Mars 2016.

Monsieur le Maire informe enfin des problèmes de stationnement à proximité de la maison de retraite de Bruyères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu pour être affiché le 13 Avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



A Bruyères le 13 Avril 2016,

[Signature]
Le Maire, Yves BONJEAN

RAPPEL DU NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

- 2016-7 : Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion du budget de l'Eau 2015
- 2016-8 : Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion du budget de la Forêt 2015
- 2016-9 : Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion du budget du Gai Logis 2015
- 2016-10 : Finances - Comptes administratifs et Comptes de Gestion de la Commune 2015
- 2016-11 : Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de l'Eau 2016
- 2016-12 : Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Forêt 2016
- 2016-13 : Finances - Affectation des comptes de résultats du budget du Gai Logis 2016
- 2016-14 : Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Commune 2016
- 2016-15 : Finances - Vote des taux d'imposition 2016
- 2016-16 : Finances - Budget Primitif 2016 de l'Eau
- 2016-17 : Finances - Budget Primitif 2016 de la Forêt
- 2016-18 : Finances - Budget Primitif 2016 du Gai Logis
- 2016-19 : Finances - Budget Primitif 2016 de la Commune
- 2016-20 : Finances – Admissions en non-valeur
- 2016-21 : Finances – Subventions exceptionnelles
- 2016-22 : Finances – Tarifs marché hebdomadaire
- 2016-23 : Finances - Vente terrain Gai Logis – Vosgelis
- 2016-24 : Finances – Adoption des tarifs de la pêche
- 2016-25 : Finances - Agence Technique Départementale – Adhésion
- 2016-26 : Adoption du règlement Etang de Pointhaie
- 2016-27 : Adoption du Règlement intérieur de la salle polyvalente
- 2016-28 : Adoption du Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours (P.O.S.S) – Piscine municipale
- 2016-29 : Foire de Printemps 2016 - Passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public
- 2016-30 : Convention de mise à disposition des salles municipales à titre gratuit et à titre onéreux
- 2016-31 : Passation de convention de partenariat avec la CAF – Dispositif Aide aux Vacances enfants dispositif local
- 2016-32 : Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges – Passation d'une convention de transfert de données DDT
- 2016-33 : Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges – Instruction des dossiers avec transfert
- 2016-34 : Assainissement – Transfert des pouvoirs de police du Maire